

# EXTRAIT DU REGISTRE

# des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse). Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme IIva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents:

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote: Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la guestion 20 incluse). M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE. M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET:** 

51 - Acquisition à Mme Anne-Marie BROCARD - Alignement 15-17 chemin de la Combe aux Chiens

# Acquisition à Mme Anne-Marie BROCARD Alignement 15-17 chemin de la Combe aux Chiens

Rapporteur: M. l'Adjoint BODIN

Mme Anne-Marie BROCARD est propriétaire d'un terrain d'une contenance totale de 2 092 m² situé 15-17 Chemin de la Combe aux Chiens.

Classé en zone UP du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon, cette propriété a fait l'objet d'une division parcellaire en vue de la construction de deux maisons individuelles.

L'alignement homologué, inscrit au PLU en vue de l'élargissement du Chemin de la Combe aux Chiens, touche le terrain de Mme BROCARD.

La Ville de Besançon a décidé de réaliser les travaux d'élargissement correspondants.

Les négociations engagées permettent aujourd'hui de finaliser une transaction foncière selon les modalités suivantes :

- Mme Anne-Marie BROCARD cède à la commune les parcelles cadastrées section OR n° 428 et n° 433 au prix de 7 535 € (137 m² x 55 €/m²),
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 7 535 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2112.00501.30100.

## **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition aux conditions mentionnées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Préfecture du Doubs

Reçu le

0 3 JUIL. 2017

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,

Contrôle de légalitéa Première Adjointe,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55 Contre: 0 Abstention: 0

Danielle DARD.